



SISE Newsletter Aviation Security Cargo/Mail

OFAC SISE-2017-7 | 10 juillet 2017

<https://www.bazl.admin.ch/bazl/de/home/fachleute/flugplaetze/schutzmassnahmen--security-.html>

Manuel sur la sûreté du fret et du courrier RA

L'Office fédéral de l'aviation civile vient de publier un nouveau manuel à l'intention des responsables de la sûreté des agents habilités. Le manuel sur la sûreté du fret et du courrier, d'ores et déjà disponible en français et en allemand, sera envoyé ces prochains jours par courrier recommandé à tous les responsables de la sûreté. La version italienne devrait être prête courant octobre. Le manuel appartient au site. En cas de cessation des rapports de travail, le responsable de la sûreté ne l'emportera pas avec lui.

Cours de remise à niveau 2017 pour les responsables de la sûreté d'agents habilités RA

Cette année, le cours de remise à niveau pour les responsables de la sûreté d'agents habilités s'effectuera en ligne. Le cours peut être suivi aux dates suivantes :

Allemand : du 10 juillet 2017 au 31 décembre 2017

Français/italien : du 21 août 2017 au 31 décembre 2017

Inspection/filtrage à l'aide d'un ETD RA, services d'assistance en escale

Les agents habilités qui sont expressément et dûment autorisés à cet effet procèdent à l'inspection/filtrage du fret non sécurisé en recourant en premier lieu à l'imagerie radioscopique (X-Ray). Dans certaines circonstances, il se peut qu'ils recourent en complément ou directement à un équipement de détection de traces d'explosifs (ETD) pour contrôler une expédition. L'ETD doit à cet égard remplir certaines exigences et être **certifié pour être utilisé dans le cadre de la sûreté du fret**. La liste des appareils certifiés figure à l'adresse Internet suivante : <https://www.ecac-ceac.org/cep>. Il suffit de cliquer sur le lien (**Link**) correspondant à la catégorie « *Explosive Trace Detection (ETD) equipment* ». Un tableau apparaît dans lequel la colonne « Field of use » indique le champ d'application de l'appareil. Les appareils exploités par les RA **doivent être configurés comme indiqué** (notamment en ce qui concerne la version du logiciel). Si plusieurs configurations sont mentionnées, l'appareil doit répondre à l'une d'elles pour autant que plusieurs configurations de l'appareil soient possibles.

Pour les **ETD qui ne figurent pas dans la liste** et dont la mise en service a eu lieu avant le 1^{er} juillet 2014, une demande d'autorisation pour continuer de les utiliser peut être déposée à l'OFAC.

L'exploitation est limitée au 1^{er} juillet 2020. La **demande** écrite doit être adressée à l'adresse suivante : security@bazl.admin.ch d'ici le **30 juin 2017 au plus tard** sous mention de la désignation exacte de l'appareil, de la configuration et en joignant des informations sur la mise en service et les justificatifs correspondants.



Référence du dossier : BAZL / 115.330.0-00005/00002

Légende :

Information pour les agents habilités

Information pour les chargeurs connus

Contacts (agents habilités)

Holger.caspari@bazl.admin.ch

Jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch

Contact (chargeurs connus)

Organe de contrôle indépendant

